

Comité International pour le Respect et
l'Application de la Charte Africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples



CIRAC - ICRAC

International Committee for the Respect
and Application of the African Charter on
Human and Peoples' Rights

Le CIRAC est une organisation non gouvernementale dotée du Statut Consultatif auprès de l'ECOSOC et du
Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

XVI^{ème} session – 28 février – 25 mars 2011

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

MAURITANIE

Déclaration de

MALUZA Wasiluadio Mavula M.
Président du CIRAC

Palais des Nations, Genève, 18 mars 2011

ICRAC - CIRAC P.O. Box 82 CH-1211 GENEVA 20 (Suisse)
Tel. : (41) 79 675 83 25 E-mail : icraccirac@yahoo.fr

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la Délégation de la Mauritanie et lui présentons nos vives félicitations pour sa coopération avec les mécanismes internationaux tout au long du processus de l'Examen Périodique Universel.

Notre organisation a effectué des missions récentes en Mauritanie et tient à saluer ici la détermination et l'engagement des Autorités mauritaniennes à faire du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques inscrits dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples un objectif prioritaire.

Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel et normatif conforme aux principes internationaux pertinents et par des mesures concrètes visant à lever tous les obstacles à la jouissance effective et au plein exercice de tous les droits de l'homme par les populations mauritaniennes, malgré les contraintes auxquelles font face tous les pays en développement.

Des mesures énergiques ont été prises la Mauritanie en vue d'éradiquer l'esclavage et ses séquelles, de régler définitivement le passif humanitaire, d'instaurer la scolarité obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, de promouvoir la condition de la femme, en luttant contre toutes les formes de violences et de discrimination à leur égard.

La lutte pour l'égalité des sexes, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre l'impunité et la corruption, le dialogue permanent avec la société figurent également parmi les objectifs prioritaires de l'agenda mauritanien.

L'attention particulière accordée à la jouissance effective des **droits économiques et sociaux et à la lutte contre la pauvreté** témoigne de l'engagement constant de la Mauritanie pour les Objectifs du Millénaire (ODM).

Toutes ces initiatives du Gouvernement mauritanien en faveur des droits de l'homme méritent le plein appui, le soutien solidaire et l'accompagnement du Conseil des droits de l'homme et de la communauté internationale. Comme pour tous les pays du monde, des défis restent à relever, certes, mais au regard de la volonté politique manifestée, des efforts déployés et de l'ouverture exemplaire témoignée à l'égard des recommandations formulées au cours des débats, nous recommandons vivement au Conseil des Droits de l'Homme d'adopter le rapport sur la Mauritanie du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.